

Université Saint-Louis – Bruxelles
Madame Axelle Darmont
Boulevard du jardin botanique, 43
1000 Bruxelles

Renseignements pratiques

Date

Le lundi 11 mars 2019 de 13h30 à 17h45, suivi d'un drink

Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles
Salle des examens
Boulevard du jardin botanique, 43
1000 Bruxelles
Parkings payants à proximité (Passage 44 et Botanique)

Formation continue

Les participants recevront, le jour du colloque, une attestation de participation.

- Formation permanente Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.be): 4 points (demande en cours)
- IFJ: demande en cours

L'Institut de Formation Judiciaire prend en charge les frais d'inscription des magistrats, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire présents à la formation.

Il ne prend pas en charge les frais des personnes qui s'inscrivent, mais ne sont pas effectivement présentes. Il est, toutefois, permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présences mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Inscription

- par e-mail : axelle.darmont@usaintlouis.be

Les frais d'inscription de 120€ comprennent la participation au colloque, la pause-café, le drink final et l'ouvrage. Les frais d'inscription sont à verser après réception d'une facture (exemption de TVA: art. 44, § 2, 4° et 9°, C. TVA). **L'envoi du formulaire d'inscription constitue un engagement ferme et définitif de paiement.**

Contact

Madame Axelle Darmont
Université Saint-Louis – Bruxelles
Tél. 02/211 78 25
axelle.darmont@usaintlouis.be



CENTRE DE DROIT PRIVE (CEPRI)
CENTRE DE DROIT PUBLIC (CIRC)
DE L'UNIVERSITE SAINT-LOUIS-BRUXELLES

La distinction entre **droit privé** et **droit public**

Pertinence, influences croisées
et questions transversales

Lundi **11 mars 2019**
de 13h30 à 17h45



La distinction entre **droit privé** et **droit public**

Pertinence, influences croisées et questions transversales

Lundi 11 mars 2019
de 13h30 à 17h45

Si l'intérêt de la doctrine pour la distinction entre droit public et droit privé n'est pas neuf, plusieurs questions et phénomènes juridiques contemporains imposent de repenser sa pertinence ainsi que les influences croisées entre ces deux pans de la célèbre *summa divisio*. L'objet du colloque (et de l'ouvrage qui l'accompagne) est d'analyser ces questions afin de jeter un éclairage nouveau sur cette distinction, notamment grâce au pont qu'il se propose de jeter entre privatistes et publicistes. À l'exception des deux premières, toutes les contributions sont en effet rédigées à quatre mains afin de confronter, sur un même objet, les regards de ces deux catégories de juristes qui se ressemblent parfois plus, parfois moins qu'on ne le croit.

Outre les sujets exposés lors du colloque, l'ouvrage comprend également des contributions relatives à la responsabilité des pouvoirs publics, au contentieux objectif devant les juridictions du pouvoir judiciaire, à la normalisation, à l'influence des principes généraux du droit sur les contrats et à l'influence de nouvelles relations juridiques sur certaines branches du droit public.

Programme

- 13:30 **Accueil des participants**
- 14:00 **Introduction**
par le Professeur **Pierre Jadoul**, recteur de l'Université Saint-Louis, co-directeur du Centre de droit privé et avocat au barreau de Bruxelles
- 14:10 **La distinction entre droit public et droit privé: ni *summa*, ni *divisio* ?**
Jérémie Van Meerbeeck, professeur invité à l'Université Saint-Louis et juge délégué à la Cour d'appel de Bruxelles
- 14:30 **La responsabilité civile, instrument méconnu de droit public**
Ludo Cornélis, professeur à la VUB et avocat au barreau de Bruxelles
- 14:50 **Une autorité publique prend-elle une décision administrative lorsqu'elle décide de licencier un membre de son personnel contractuel ?**
François Belleflamme, assistant à l'Université Saint-Louis et avocat au barreau de Bruxelles et **Hadrien Dasnoy**, assistant à l'Université Saint-Louis et conseiller juridique à l'Association de la ville et des communes de Bruxelles
- 15:20 **Questions-réponses**
- 15:30 **Pause-café**
- 16:00 **Les abords sinueux de la *summa divisio* dans les litiges en responsabilité civile extracontractuelle touchant à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, au droit à la vie privée et au sexisme dans les médias: risques d'inondation ou confluence ?**
Édouard Cruysmans, chercheur à l'Université Saint-Louis et assistant à l'UCLouvain et doctorant et **Eugénie d'Ursel**, assistante à l'Université Saint-Louis et avocate au barreau de Bruxelles
- 16:30 **Quand la définition de monument ne suit pas les catégories civiles du droit des biens: regards croisés entre droit administratif et droit civil, à la lumière du projet de réforme du Code civil**
Nicolas Bernard, professeur à l'Université Saint-Louis et **Marie-Sophie de Clippele**, chercheuse à l'Université Saint-Louis
- 17:00 **Les régimes de nullité des marchés publics**
Jean-François Germain, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'Université Saint-Louis et **Maxime Vanderstraeten**, avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'Université Saint-Louis.
- 17:30 **Questions-réponses**
- 17:45 **Fin des travaux et drink**

Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 6 mars 2019

■ E-mail à : axelle.darmont@usaintlouis.be ■ Courrier à : Université Saint-Louis - Bruxelles; Mime Axelle Darmont; Boulevard du jardin botanique, 43; 1000 Bruxelles

À compléter en MAJUSCULES (un formulaire par personne)

Coordonnées de la personne inscrite

Nom : Prénom : Fonction :
Tél. : E-mail :

Coordonnées de facturation (toutes les informations sont obligatoires)

Nom : Prénom :
Institution/organisation : TVA :
Rue : N°/Bte :
Localité : Code postal :

J'accepte que les données ci-avant soient utilisées par l'Université Saint-Louis - Bruxelles afin de m'informer sur les manifestations scientifiques de l'Université Saint-Louis.

Participera au colloque du 11 mars 2019 :

- s'engage personnellement et définitivement à verser la somme de 120,00 € dès réception d'une facture.
- Magistrats, stagiaires judiciaires et membres de l'ordre judiciaire : paiement effectué par l'IFJ.
- Étudiants et membres du personnel de l'Université Saint-Louis - Bruxelles : gratuit.

Date : Signature :